



CSA SPIP DU 13.10.2026

DECLARATION LIMINAIRE

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 13 octobre 2026

Monsieur le Président,

Ce CSA SPIP est le dernier de cette mandature. Le prochain se fera avec des prérogatives amputées, conséquence de la réforme portée par le duo DGAP-Force Ouvrière. Un CSA « wish », en quelque sorte, qui témoigne une nouvelle fois du peu de considération portée aux personnels des SPIP par l'administration et le syndicat « maison ». Pour les uns, ils sont une force corvéable à merci. Pour les autres, une manne électorale, rien de plus. Il aura fallu toute la pugnacité de l'UFAP UNSa Justice pour défendre et sauver l'instance de démocratie sociale des SPIP. Malgré notre combat acharné, Messieurs Cauwel, Baudin et consorts ont réussi une partie de leur manœuvre.

**VOILA DONC L'ESSENTIEL DU BILAN DE FORCE OUVRIERE CONCERNANT LES SPIP, APRES
HUIT ANNEES COMME ORGANISATION MAJORITAIRE DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE.**

QUELLE HONTE !

Pendant que FO s'agite pour faire disparaître leur CSA, les SPIP croulent sous les dossiers, composent avec des organisations de service chaotiques, des locaux trop souvent inadaptés et insécurisés, des réformes successives, des expérimentations permanentes et des injonctions contradictoires. Ils subissent également les foudres médiatiques et les assauts d'un ministre qui semble n'avoir plus qu'une échéance en tête : 2027. Tout cela, et c'est inédit, avec le soutien d'une administration davantage mobilisée pour accompagner les ambitions politiques du garde des Sceaux que pour défendre les agents qui font vivre le service public.

Le 1er octobre, à l'initiative de l'UFAP UNSa Justice, les personnels du SPIP de Fleury-Mérogis ont fait entendre leur colère, leur mécontentement et leur souffrance professionnelle à l'occasion d'une journée SPIP mort. Cette mobilisation inédite, comme celle du 17 mars, démontre une chose :

LES PERSONNELS DES SPIP NE VEULENT PLUS SUBIR EN SILENCE !

L'UFAP UNSa Justice ne peut que se réjouir de les voir prendre leur destin en main et se lever face à l'abandon de l'administration et du politique.

Qu'on se le dise, les SPIP n'ont pas besoin de nouvelles promesses. **ILS ONT BESOIN DE MOYENS !** L'UFAP UNSa Justice exige le déclenchement d'un véritable **PLAN MARSHALL POUR LES SPIP**, avec le recrutement et la formation en urgence de 1 000 personnels. Ces recrutements ne seront pas une panacée. Ils devront s'accompagner d'une révision des organigrammes de référence et de garanties budgétaires sur les dix prochaines années. Mais ils permettront de retrouver une charge de travail décente et les conditions minimales nécessaires à l'exercice de nos missions.

Car aujourd'hui, une chose est certaine : **LES PERSONNELS DES SPIP NE SONT PLUS EN CAPACITÉ D'EXERCER LEURS MISSIONS.**

Et comme si cela n'était pas suffisant, ils doivent faire face aux risques inhérents au type de population qu'ils ont en charge, dans des locaux souvent inadaptés, sans équipement ni procédure de sécurité. **La tentative d'assassinat subie cet été par le SPIP de Fort-de-France nous l'a rappelé de manière dramatique. Hier, la Martinique, et demain, l'ALIP de Dijon ?** Le déménagement forcé de l'antenne dans un Quartier Prioritaire de la Ville qui a connu de nombreux incidents et dégradations de bâtiments publics ces dernières années est un scandale ! **Le préfet de la Côte d'Or met délibérément les personnels du SPIP en danger, sous prétexte de rapprocher les services publics des quartiers populaires. Monsieur le président, l'UFAP UNSa Justice vous demande d'intervenir en urgence sur ce dossier.**

Dans le même temps, l'UFAP UNSa Justice se satisfait que l'administration ait lancé un audit de la sécurité des SPIP, faisant droit, en partie, à une revendication qu'elle porte depuis 2022. L'UFAP UNSa Justice maintient qu'un tel audit devrait porter non seulement sur la sécurité mais aussi sur l'état du bâti en général, que ce soit en termes d'accessibilité ou d'hygiène et de sécurité. C'est néanmoins un bon début, qui doit aboutir à un plan national de sécurité des SPIP accompagné des moyens nécessaires, comme l'UFAP UNSa Justice le revendique depuis 2016. Notre organisation souhaite désormais connaître les modalités de cet audit et son calendrier.

L'UFAP UNSa Justice exige également un moratoire sur toutes les nouvelles activités, expérimentations et mesures, notamment en matière de politique pénale et de procédure pénale. Depuis trop longtemps, notre administration fonctionne comme un bateau à roue lancé à pleine vitesse, sans prendre le temps de vérifier si ce qu'elle fait est réellement efficace en matière de prévention de la récidive et de réinsertion. On empile les procédures. On gère des flux. On applique une politique du parapluie qui pourrit la vie des personnels sans démontrer de réels impacts sur la prévention de la récidive. **IL EST TEMPS DE REDONNER DU SENS AU TRAVAIL DES SPIP !**

Il est temps aussi d'arrêter de leur mettre sans cesse des bâtons dans les roues. **L'UFAP UNSa Justice demande donc instamment le retrait de la note du 30 juin 2026 de rappel sur les règles de saisine du service pénitentiaire d'insertion et de probation et l'instauration d'un vrai dialogue social afin que la copie soit revue à bon escient.** Elle exige également une mise à jour de **PRISME** dont le bilan est pour l'instant plus que mitigé. **Sur le terrain, les critiques sont unanimes** : logiciel chronophage, peu ergonomique, avec des bugs trop nombreux et des correctifs annoncés mais toujours pas intégrés. C'est pourquoi **l'UFAP UNSa Justice**, avec la CGT et le SNEPAP-FSU, a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Cette expérience nous rend particulièrement dubitatifs sur l'expérimentation à venir de l'intelligence artificielle dans les SPIP. Le dispositif de retranscription des entretiens présenté aux organisations syndicales est loin des attentes du terrain. Il ne sera utile que si elle fait réellement gagner du temps. Surtout, les usages attendus par les professionnels sont beaucoup plus larges : aide à la rédaction, analyse de dossiers, synthèse et structuration de l'information. **L'UFAP UNSa Justice** sera surtout extrêmement vigilante sur une ligne rouge.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NE DEVRA JAMAIS SERVIR DE PRÉTEXTE À LA SUPPRESSION DE POSTES OU À L'ABSENCE DE RECRUTEMENTS.

Il est une évidence qu'il faut pourtant rappeler ici : pour parler à des humains et bien les accompagner, il faut d'autres humains, en chair et en os.

Concernant les établissements INSERRE, l'UFAP UNSa Justice se félicite de la création d'un établissement répondant à une revendication portée depuis plus de 30 ans : des établissements spécialisés, adaptés et à taille humaine. Mais nous serons extrêmement vigilants sur les moyens et les conditions de fonctionnement. Forte de l'expérience des SAS, l'UFAP UNSa Justice met l'administration en garde : **PAS QUESTION D'EN FAIRE UNE SIMPLE SOUPE À LA SURPOPULATION CARCÉRALE !** Ces établissements doivent rester des lieux de réinsertion par le travail et de prise en charge adaptée, et non devenir une variable d'ajustement de la surpopulation. Par ailleurs, nous condamnons le refus dogmatique d'intégrer un Quartier Disciplinaire dans ces structures ainsi que les fameux comités de vie pour les détenus. Quant à la résidence administrative des personnels d'Insertion et de Probation, nous dénonçons toujours le rattachement de ces personnels à ARRAS et l'absence de résidence administrative propre à cet établissement.

Du 3 au 10 décembre, les personnels seront appelés à choisir leurs représentants pour les quatre prochaines années. Depuis 2014, année où l'UFAP UNSa Justice a obtenu son premier siège au CT SPIP, notre organisation n'a cessé de progresser dans les SPIP. L'administration doit entendre cette voix. Car cette voix est celle des personnels. Et lorsqu'elle porte les réalités du terrain, leurs difficultés et leurs revendications, elle est aussi la voix de la raison. Comme elle l'a toujours fait, l'UFAP UNSa Justice restera mobilisée avec pugnacité, sans compromission sur l'essentiel, sans complaisance servile ni opposition stérile.

NOTRE SEULE BOUSSOLE EST ET RESTERA :

L'INTÉRÊT DES PERSONNELS, LA DÉFENSE DE LEURS DROITS ET DE LEUR DIGNITÉ PROFESSIONNELLE.

Les élus l'UFAP UNSa Justice du CSA SPIP

